

Vikner. C'est pourquoi elle rendra, j'en suis sûr, de grands services non seulement à ceux qui, au Danemark et dans les autres pays scandinaves, étudient le français à l'université et dans les grandes écoles, mais aussi à ceux qui l'étudient sans professeur, groupe auquel s'adresse expressément l'auteur dans son avant-propos.

Olof Eriksson
Université de Göteborg

Nina Catach, *La ponctuation*. Presses Universitaires de France 1994, *Que sais-je ?* n° 2818. 128 p.

Voilà enfin le livre qu'on attendait depuis si longtemps et avec tant de curiosité ! Et on n'est pas déçu. Dans le nombre de pages assez restreint des *Que sais-je ?*, l'auteur réussit à dire l'essentiel sur un sujet passionnant, mais pendant longtemps sous-estimé par la majorité des chercheurs.

Le livre est divisé en trois parties : *Histoire de la ponctuation*, *La ponctuation moderne* et *Fondements linguistiques et littéraires*. Dans la première partie, l'auteur trace l'histoire de son sujet depuis les Grecs, qui se contentaient de trois signes pour signaler des frontières grammaticales de force différente, en passant par le Moyen Age et la Renaissance, qui ont vu se multiplier le nombre et la différenciation des signes, jusqu'à nos jours, où la ponctuation a atteint, en France, une complexité jusque-là inconnue. Dans les limites imposées par ce compte rendu, je ne peux mentionner que trois détails de cette histoire très riche : Le rôle joué par les grands humanistes et imprimeurs de la Renaissance, Geoffroy Tory et Estienne Dolet, ce dernier auteur du premier traité de ponctuation. Ensuite, la ponctuation extrêmement sobre du siècle classique, exemplifiée par Racine, sobriété trahie par les éditions modernes. Enfin, les analyses très modernes du mathématicien, logicien et linguiste Nicolas Beauzée, auteur de l'article *Ponctuation* de l'*Encyclopédie* de Diderot, qui a formulé le premier la règle bien connue de l'emploi de la virgule devant les propositions relatives.

Dans la deuxième partie, Nina Catach opère une catégorisation des signes de ponctuation en trois niveaux : la ponctuation du *texte*, supérieure à la phrase, la ponctuation de la *phrase*, et la ponctuation des *parties du discours* et du *mot*, inférieure à la phrase. En plus, elle attribue aux différentes sortes de signes un indicateur de « force », un signe de même *figure*, comme le *point*, par exemple, se retrouvant ' à plusieurs niveaux, avec des forces et valeurs différentes '. Ensuite, elle analyse la forme et la fonction de chaque signe, en donnant des exemples. Une fois de plus, je regrette de ne pas pouvoir donner de détails de cette analyse très compétente, qui fourmille de détails intéressants sur les

virgules, majuscules et autres guillemets. Selon Catach, la ponctuation moderne a une fonction essentiellement syntaxique; la définition de l'Encyclopédie (« l'art d'indiquer dans l'écriture par des signes reçus, la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant ») est aujourd'hui insuffisante. En plus, la ponctuation ' doit être appréhendée au niveau du *texte*, pris comme ensemble de phrases formant une « unité de sens total » ' (p. 49).

Dans la troisième partie, l'auteur fait d'abord le point des recherches sur les rapports entre l'oral et l'écrit dans le domaine de la ponctuation, notamment en ce qui concerne l'intonation. Comme on a parlé d'*intonèmes*, Catach propose le terme de *ponctèmes*, qui sont d'abord des unités suprasegmentales et syntaxiques, mais aussi des bornes. Ils « donnent à voir » les phrases, comme les blancs « donnent à voir » les mots. Selon qu'on considère la chaîne écrite en soi ou que l'on prenne en compte à la fois l'écrit et l'oral et leur l'interaction, on peut regarder le ponctème comme un idéogramme, comme un signe-phrase ou comme une unité grammaticale. Le dernier chapitre traite des aspects littéraires du sujet, entre autres des rapports entre style et ponctuation. Des recherches ont montré, par exemple, que Sartre utilisait dans *Les mots* un nombre abondant de deux-points, montrant peut-être son goût pour le resserrement de la pensée. Dans cinq « nouveaux » romans, Cl. Gruaz a trouvé des écarts importants dans l'emploi de la virgule (67,89% chez Cl. Simon contre 25,93% chez M. Wittig) et du point (3,68% contre 36,30% chez les mêmes deux auteurs). Catach est d'avis qu'on ne change pas la ponctuation d'un auteur, comme on le fait dans les éditions modernes de Racine par exemple, vu l'étroit rapport entre sa ponctuation, son style et sa pensée.

Dans son introduction, Nina Catach avait délimité son sujet à la ponctuation à proprement parler, c'est-à-dire à ' [*l']ensemble des signes visuels d'organisation et de présentation accompagnant le texte écrit, intérieurs au texte et communs au manuscrit et à l'imprimé '.* Elle n'a donc pas traité de la mise en page, qui joue un rôle très important pour la lecture et la présentation d'un texte, mais qui demanderait une étude à part. Ce domaine est traité, brièvement, dans un livre très intéressant de Jacques Anis, *L'écriture. Théories et descriptions* (De Boeck, Bruxelles 1988), qui parle aussi des signes de ponctuation, qu'il appelle *topogrammes*. Une étude plus exhaustive des règles d'utilisation des signes de ponctuation que n'en donne Catach dans son *Que sais-je ?* se trouve dans le *Traité de la ponctuation française* de Jacques Drillon (Gallimard 1991, 472 pages !). Or, le petit volume de Nina Catach est une introduction très inspirante et très concentrée du sujet – au point de présenter parfois des passages difficiles à comprendre par leur densité, tellement son exposé fourmille de détails et d'idées. On sent que l'auteur aurait pu et voulu écrire un ouvrage plus vaste sur son sujet; j'espère qu'elle en aura l'occasion prochain-

nement, pour notre plus grand plaisir et pour la « défense et illustration » de la ponctuation.

Ole Kongsdal Jensen
Université de Copenhague

Povl Skårup : *Morphologie synchronique de l'ancien français*. Etudes Romanes de l'Université de Copenhague. Numéro 33, 1994 (203 p.)

Le titre du livre de Povl Skårup (PS) est prometteur. La grammaire synchronique s'applique normalement à la langue contemporaine, et voici l'étude synchronique d'une langue qui n'existe plus, une «langue morte», qu'on ne peut donc pas vérifier sur le vif, mais seulement à travers les textes écrits. Le problème de PS est ainsi le même que celui des latinistes.

Pourtant, la morphologie de PS n'est pas la première en date. A part les études de Simone Monsonégo et Roberte Tomassone (1977-1979), qui portent uniquement sur les verbes, il y a lieu de mentionner la «Morphologie du français médiéval» de Gaston Zink (1989), à laquelle PS ne renvoie pas. Pourtant, pour juger de la valeur et de la nouveauté du livre de PS, une comparaison avec celui de Zink s'impose.

PS expose dans son introduction ou avant-propos (qu'il appelle à tort *Préface*, p. 5) les difficultés que pose le sujet : d'une part les différences géographiques (dialectales), d'autre part les différences chronologiques (l'ancien français, s'étendant sur au moins 250 ans, n'est évidemment pas statique). Enfin, il n'y a pas de koinè comme pour la plupart des langues actuelles.

Ces problèmes ont été résolus de façon magistrale par Zink : «Les chapitres s'ouvrent sur l'état médiéval : la description et le fonctionnement du système considéré, sous la forme qu'il revêtait aux XII^e et XIII^e siècles, en français central. Suivent l'histoire de sa formation, puis les traits dialectaux (...), enfin des grandes lignes de son évolution jusqu'à la fin du Moyen Age» (Zink, p. 5). Ce procédé apporte une clarté, souvent absente chez PS, qui veut englober toute la période de l'ancien français. En suivant l'exemple de Zink, il aurait pu avec succès atteindre son objectif : exposer des «règles synchroniques et (...) paradigmes synchroniques qui se font concurrence et se succèdent au cours du moyen âge» (PS, p. 5).

En lisant (ou en relisant) le titre de l'œuvre de PS, on s'attend immédiatement à un exposé morphologique de l'ancien français (AF) comparable à celui que donnent pour le français moderne les manuels scolaires ou – à la rigueur – universitaires : les déclinaisons et les conjugaisons telles quelles, sans la moindre tentative d'une *explication* des règles et des exceptions, mais sous la forme d'une *description* immanente.